Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 32 (2005)
Heft: 1

Artikel: Session parlementaire : les négociations avec l'UE sous toit
Autor: Lenzin, René
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-911968

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les négociations avec l'UE sous toit

Les Chambres fédérales ont approuvé le second paquet d'accords bilatéraux avec l'Union européenne et étendu la libre circulation des personnes aux dix nouveaux Etats de l'UE. Le peuple aura le dernier mot.

RENÉ LENZIN

LA SESSION D'HIVER 2004 des Chambres fédérales était entièrement placée sous le signe de la politique d'intégration à l'Europe. Le Conseil national et celui des Etats se penchaient chacun sur les accords négociés par le Conseil fédéral avec l'UE, et les deux Chambres les ont approuvés. Tant le second cycle de négociations bilatérales (voir encadré) que l'extension de la libre circulation des personnes ont été nettement approuvés.

Des neuf dossiers des bilatérales II, celui de l'adhésion de la Suisse à l'accord dit de Schengen était évidemment le plus contesté. Cet accord règle la collaboration transfrontalière en matière de police et de justice. La Suisse supprime les contrôles de personnes à la frontière et reçoit en contrepartie accès au réseau informatisé de recherches de l'UE, le système d'information de Schengen (SIS). Mais parce qu'elle ne fait pas partie de l'union douanière, la Suisse continuera à contrôler les marchandises à la douane, ce qui lui permet aussi de contrôler les personnes s'il y a soupçon d'importation illégale de marchandises.

Pour les partisans de l'adhésion, Schengen simplifie les formalités de voyage, favorise le tourisme et renforce la Suisse dans la lutte contre la criminalité internationale. Les arguments des adversaires disent exactement le contraire: sans contrôle aux frontières, la Suisse devient moins sûre et elle adhère à un système dynamique sur l'évolution duquel elle n'aura rien à dire. La Suisse devrait effectivement reprendre les futures adaptations de l'accord sans pouvoir approuver la décision finale. Elle participerait cependant à toute l'élaboration des adaptations et peut dénoncer l'accord en tout temps.

Le référendum sera saisi

L'accord de Dublin sur les pays de premier asile est lié à celui de Schengen. Il règle quel Etat est compétent pour traiter les demandes d'asile. En règle générale, il s'agit de l'Etat où a été déposée la première requête. Grâce à Eurodac, banque de données informatisée qui enregistre les empreintes digitales, les requérants peuvent être identifiés plus facilement s'ils déposent une nouvelle demande dans un autre Etat partie à l'accord.

L'Union démocratique du centre a saisi le référendum contre l'adhésion de la Suisse à Schengen/Dublin. Si elle parvient à récolter les 50 000 signatures requises, le peuple aura le dernier mot. La votation pourrait déjà avoir lieu en juin 2005.

Libre circulation des personnes moyennant réserves

Le référendum est également annoncé contre l'extension de la libre circulation des personnes, cette fois par les Démocrates suisses. Le règlement visé est l'élargissement d'un des premiers accords bilatéraux que le souverain a approuvés en 2000. Comme lors des bilatérales I, la Suisse a obtenu un délai de transition de sept ans pendant lequel elle peut limiter l'accès à son marché de l'emploi.

Pour faciliter la mise en œuvre de l'accord sur le plan intérieur, le parlement a durci les mesures d'accompagnement qui avaient déjà été prises en perspective de la libre circulation des ressortissants des 15 premiers Etats de l'UE. Ces mesures ont pour but d'empêcher que de la main-d'œuvre bon marché de l'UE ne contourne les conventions collectives suisses. Elles ont été négociées par les partenaires sociaux. Elles permettent notamment de déclarer obligatoires les conventions collectives sectorielles si 50% des travailleurs de la branche y sont déjà assujettis. La Confédération et les cantons augmenteront aussi le nombre des inspecteurs chargés de dénoncer les abus. Les syndicats et une partie des petites et moyennes entreprises avaient menacé de soutenir le référendum contre l'extension de la libre circulation des personnes si l'on ne prenait pas des mesures de protection supplémentaires.

Au cas où la Suisse refuserait cet élargissement, les bilatérales I pourraient devenir caduques, car il est peu probable que l'UE accepte que la Suisse traite différemment ses nouveaux Etats membres. Or les sept accords du premier paquet de négociations sont liés juridiquement entre eux. L'accord de Schengen serait également caduc, puisqu'il est basé sur la libre circulation des personnes.

Traduit de l'allemand

Les bilatérales II

Schengen/Dublin Suppression des contrôles à la frontière pour les personnes, coopération en matière de police, de justice et d'asile.

Fiscalité de l'épargne La Suisse prélève une retenue d'impôts sur les comptes de ressortissants de l'UE, sur le modèle de son propre impôt anticipé. Le secret bancaire est préservé.

Lutte contre la fraude Amélioration de la collaboration dans la lutte contre la contrebande et le blanchiment d'argent.

Agriculture Suppression des droits de douane sur les produits transformés.

Environnement La Suisse devient membre de l'Agence européenne pour l'environnement.

Statistiques Harmonisation du relevé des statistiques.

Médias Les cinéastes suisses auront accès aux programmes de soutien de l'UE.

Formation Collaboration plus étroite dans le domaine des programmes de formation de l'UE.

Pensions d'ancienneté Suppression de la double imposition d'anciens employés de l'UE domiciliés en Suisse. *RL*